CAMPAGNE BOURSE LYCEE 2020 / 2021

Madame, Monsieur,

La campagne de demande de bourses lycée 2020/2021 est ouverte et date limite de dépôt fixée au **19 juin 2020**.

Un dossier de demande a été remis à votre enfant : prenez soin de le lire et de le compléter correctement.

Document à fournir au dossier papier

A partir de cette année, **l'instruction des demandes de bourse s'effectuera par la prise en compte des revenus de l'année 2019** (soit l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019).

La campagne de déclaration des revenus aux impôts étant actuellement en cours, le document obligatoire à fournir est soit :

- l'avis de situation déclarative des revenus 2019
- la déclaration automatique des revenus 2019
- Document(s) complémentaire(s) à fournir selon la situation de la famille :
 - pour les changements de situation familiale récents survenus en fin 2019 ou en 2020 (notamment divorce, séparation, décès, changement de résidence de l'enfant) : joindre des justificatifs officiels et la dernière attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à charge
 - pour les concubins (si chacun des concubins a fait figurer des enfants sur son avis fiscal): joindre la dernière attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à charge.

N'attendez pas la date limite,	vous pouvez	déposer le	e dossier	au service	de gestion	dès	qu'il es
complet.							

Cordialement.

Le service Gestion.